

# DISPOSITIF PROFESSIONNEL DE FONDS DE PENSION

## AVENANT DU 12 MAI 2014 AU PROTOCOLE D'ACCORD DU 24 JUIN 2013

Entre :

- la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), représentée par MM. Saunier, Milano
- le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA), représenté par M. de Boissieu, Mme Bacciochini

d'une part,

Et :

- la Fédération CFDT Banques et Assurances, représentée par MM. Elie, Kayat, Versavaud
- la Fédération des Syndicats CFTC « Commerce, Services et Force de Vente » (CSFV), représentée par M. Hury, Mme Tardito
- l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) Fédération Banques-Assurances représentée par Mme Ajchenbaum, MM. Rizzo, Roussel, Varlet

d'autre part

Il est convenu de ce qui suit :

Article 1 :

L'article 8 du protocole d'accord du 24 juin 2013 relatif au dispositif professionnel de Fonds de pension est remplacé par les dispositions ci-après :

**« Article 8**

*Chaque salarié a la possibilité d'effectuer des versements volontaires complémentaires, soit périodiques, soit exceptionnels, notamment dans le cadre et les limites prévues aux articles L.3153-3 et le cas échéant L.3334-8 du Code du travail.*

*Chaque entreprise définit, autant que de besoin, les modalités pratiques applicables à ces versements.*

*Les versements volontaires périodiques ne peuvent être d'un montant inférieur à 30 € par mois.*

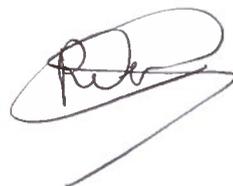
*Les versements volontaires exceptionnels ne peuvent être d'un montant inférieur à 300 €. »*

Article 2 :

Le présent avenant entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Les signataires s'engagent à effectuer les démarches nécessaires au dépôt légal dudit avenant.

Fait à Paris, le 12 mai 2014



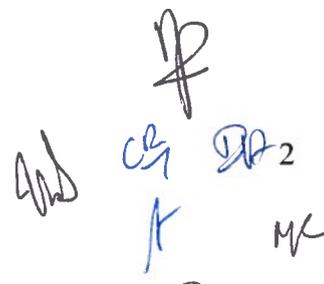
Pour les organisations d'employeurs

Pour les organisations syndicales

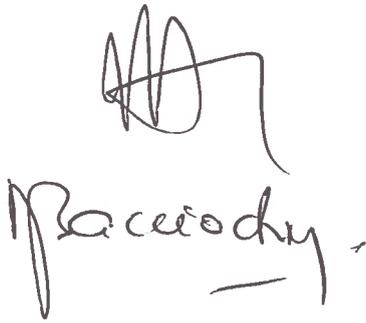
FFSA



Fédération CFDT Banques et Assurances



GEMA



Handwritten signature of GEMA, appearing to read "Racodny".

CFE-CGC Fédération de  
l'Assurance

Fédération des Syndicats CFTC  
« Commerce, Services et Force de  
Vente » (CSFV)



Two handwritten signatures in black and blue ink, corresponding to the CFE-CGC and Fédération des Syndicats CFTC.

Fédération CGT des Syndicats du  
Personnel de la Banque et de  
l'Assurance

Fédération des employés et cadres  
Force Ouvrière

Union Nationale des Syndicats  
Autonomes (UNSA)  
Fédération Banques-Assurances



Three handwritten signatures in blue ink, corresponding to the Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA).